RÉPUBLIQUE FRANCAISE	Publié le Pélibération n° 2023-02-04		
DÉPARTEMENT	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
DU PAS DE CALAIS			
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	Objet de la Délibération :		
Canton d'OUTREAU	Budget primitif 2023		
Commune d'Hesdin l'Abbé			
	Séance du 12 avril 2023		

Date de la convocation : 07/04/2023	Nombre de conseillers en exercice : 19		Quorum: 10
Date d'affichage : 13/04/2023	Présents : 14	Représentés : 1	Votants: 15

L'An deux mil vingt-trois, le douze avril à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mmes Michelle VACHE (pouvoir à M. MALLEVAEY) et Marie-France DIDRY, absentes excusées, M. Pierre BACQUET, absent excusé, Mmes Clémence HAMELLE et Bélynda FOURNIER, absentes

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de voter le Budget Primitif 2023 de la commune :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres ;

Adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2023 comme il suit :

FONCTIONNEMENT:

Dépenses : 2 120 000 € Recettes : 2 120 000 €

INVESTISSEMENT:

Dépenses : 830 000 € Recettes : 830 000 €

> Fait en séance les jour, mois et an susdits Pour extrait conforme,